

### E-3.1 Scénario environnemental pour l'utilisation industrielle des borates dans la production de catalyseurs contenant du trioxyde de dibore

Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	ERC	Description
	1	Fabrication de produits chimiques
	3	Formulations dans les matériaux
	6a	Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
	6b	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

### E-3.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit	Il se présente sous forme de granulés, de poudre ou sous forme dissoute.		
Quantités utilisées	200 T de B par an		
Fréquence et durée de l'utilisation	330 jours par an		
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	Non applicables		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	Des systèmes de contrôle des processus appropriés sont mis en œuvre.		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	Facteur de déversement dans l'eau après traitement sur site	Non applicable	
	Facteur d'émission dans l'air après traitement sur site	2,7 g/T	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	Formation régulière des opérateurs. Les déversements accidentels de borates en poudre ou en granulés doivent être balayés ou aspirés immédiatement et placés dans des conteneurs destinés à l'élimination afin d'empêcher le rejet involontaire dans l'environnement.		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	Non applicables. Pas de déversements dans l'eau.		
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Les déchets contenant du trioxyde de bore sont placés dans des conteneurs et éliminés dans une installation autorisée spécialisée dans le traitement des déchets par le biais d'une incinération. Les déchets contenant du trioxyde de dibore convenant au recyclage peuvent être recyclés soit en interne, soit dans une installation de recyclage autorisée.		

### E-3.3 Estimation de l'exposition

ES1 : Estimations de l'exposition de l'environnement		PEC	PNEC <sub>add</sub>	RCR
	Environnement aquatique	Non applicable	2 020 µg/L	Non applicable
	Environnement terrestre	0,01 mg/kg poids sec	5,4 mg/kg poids sec	0,001

### E-3.4 Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur en aval (DU) travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition (ES), soit si les mesures proposées de gestion des risques ou les émissions (exprimées en g/T) telles que décrites précédemment sont respectées, soit si le DU peut prouver de lui-même que les mesures de gestion des risques qu'il a mises en œuvre ou les émissions sont adéquates. Des conseils détaillés relatifs à l'évaluation des ES peuvent être obtenus de votre fournisseur ou sur le site de l'ECHA (guide R16). Pour l'exposition de l'environnement, un outil de mise à l'échelle destiné au DU est disponible (téléchargement gratuit : <http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>).